

# CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2018

**Présents :** MM LENOIR, ALIBERT, GOULLIEUX, DELETTRE, AMBROSIONI, DELNESTE VACHON, MARTIN  
MMES VAN ROY, KONCZEWSKI, DIEUDONNE, ROZIER, GIES,

**Absents excusés :** Mmes LORCH, DUBOIS

**Procuration :** Néant

**Secrétaire de séance :** Monsieur DELNESTE Jean-François

**Date de la convocation :** 15 février 2018

**Le Conseil Municipal précédent est approuvé.**

## VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2017 du Receveur Percepteur de Dijon Banlieue et amendes.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2017, en accord avec le compte de gestion 2017 du Receveur Percepteur de Dijon Banlieue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ~ Approuve le Compte administratif 2017
- ~ Décide le report de l'excédent d'investissement 2017 au compte 001 : solde d'exécution d'investissement reporté pour 896 348 €
- ~ Décide la répartition de l'Excédent de fonctionnement 2017 de 134 903.54 € comme suit :
  - \* Au compte 1068 : « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 120 000.00 €
  - \* Au compte 002 : « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 14 903.54 €

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

SAINT JULIEN - BP 2018

### PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

#### VUE D'ENSEMBLE

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	613 279,65	598 376,11
+ + +			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		14 903,54
=			
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		613 279,65	613 279,65
		INVESTISSEMENT	

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris compte 1068)	1 710 147,65	813 799,65

+++

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		896 348,00

=

	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 710 147,65	1 710 147,65
--	--------------------------------------	--------------	--------------

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET	2 323 427,30	2 323 427,30
--	-----------------	--------------	--------------

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- ~ Adopte le budget à l'unanimité

## **APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Comité syndical du SICECO a, par délibération du 1er février 2017, accepté la demande d'adhésion au Syndicat de 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. L'arrêté préfectoral du 20 juin 2017 a entériné cette extension de périmètre.

Le Comité syndical du SICECO a approuvé par une première délibération, le 8 décembre 2017, la demande d'adhésion de 11 EPCI dont voici la liste :

- ~ La Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche (délibération du 3 février 2017)
- ~ La Communauté de communes du Mirebellois et Fontenois (délibération du 15 février 2017)
- ~ La Communauté de communes de Saulieu (délibération du 24 mars 2017)
- ~ La Communauté de communes des Terres d'Auxois (délibération du 30 mars 2017)
- ~ La Communauté d'agglomération de Beaune, Côte et Sud (délibération du 29 juin 2017)
- ~ La Communauté de communes de Tille et Venelle (délibération du 29 août 2017)
- ~ La Communauté de communes CAP Val de Saône (délibération du 19 septembre 2017)
- ~ La Communauté de communes du Pays d'Arnay et Liernais (délibération du 20 septembre 2017)
- ~ La Communauté de communes de Norge et Tille (délibération du 25 septembre 2017)
- ~ La Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine (délibération du 16 novembre 2017)
- ~ La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges (délibération du 28 novembre 2017)

Par une seconde délibération, le Comité syndical du SICECO a décidé d'offrir un nouveau service à ses adhérents :

7.9 – Service de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie courants

Le Syndicat peut assurer, pour le compte des communes et EPCI membres qui en font la demande, des missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie ou d'aménagement de l'espace public. Les travaux visés concernent, notamment, les rénovations, des petits aménagements..., hors travaux complexes.

La modalité de mise en œuvre de ce service est fixée par convention.

Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des adhérents au SICECO, communes et EPCI, de se prononcer sur l'extension de périmètre et la modification de Statuts.

Il propose au Conseil municipal de les approuver.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-27,

Vu les délibérations des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ci-dessus mentionnés,

Vu les délibérations annexées du Comité syndical du SICECO du 8 décembre 2017,

Vu le projet de Statuts du SICECO,

- ~ Approuve l'adhésion des Etablissements publics de Coopération Intercommunale cités ci-dessus,
- ~ Approuve la révision statutaire telle qu'elle a été adoptée par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 8 décembre 2017,
- ~ Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

---

## **VIDEOSURVEILLANCE GYMNASE ET SALLE MULTIGENERATIONNELLE**

---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 2 devis concernant la mise en place d'un système de vidéosurveillance numérique pour le Gymnase et la salle multigénérationnelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ~ Donne un avis favorable à la mise en place d'un système de vidéosurveillance numérique pour le Gymnase et la salle multigénérationnelle.
- ~ Approuve les devis soit 10 942.46 € HT + 1094.25 € HT de maintenance annuelle pour la salle multigénérationnelle et 7679.23 € HT + 767.92 € HT de maintenance annuelle pour le Gymnase.
- ~ Dit que ces dépenses seront affectées en investissement au Budget Primitif 2018
- ~ Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.